



Agression sexuelle sur mineur

Par Laura5909100

Bonjour,

Quand j'étais petite j'ai subie des attouchements sexuels par l'ex-mari de la sœur de mon beau-père, on habitait juste en dessous de chez eux et j'allais assez souvent chez eux les week-ends, il me forçait à faire des siestes avec lui et de le toucher, il me touchait également.

J'ai gardé le silence pendant des années car je ne savais pas à qui en parler et j'avais peur d'en parler à mes parents ou à ma famille, à 16-17 ans j'ai décidé d'en parler à l'assistante sociale de mon lycée car les cauchemars revenaient, elle m'a dit qu'elle ne pouvait pas garder ça pour elle et que je devais aller porter plainte, ce que j'ai fait. Décembre 2024 je reçois un appel du commissariat de Roubaix en me disant que le dossier était traité et qu'on a une date de procès qui se déroule le 25 Mai 2025 problème j'habite dans le sud de la France et le procès se déroule à Roubaix (parce que les faits se sont déroulés à Roubaix) je ne peux pas me déplacer à cause de mon travail. À l'heure d'aujourd'hui je n'ai toujours pas d'avocat pour me représenter j'ai contacté tous les avocats de chez moi et jamais eu de réponse. Ma question est surtout est-ce que je dois prendre un avocat chez moi à Castres dans le sud de la France ou prendre un avocat dans le Nord à Roubaix ? Et quel genre d'avocat ?

Merci de m'avoir lu pardon pour les fautes et merci de me répondre.

Par kang74

Bonjour

Vous devriez vous rapprocher d'une association type "l'enfant bleu".

Il accompagne tant psychologiquement que juridiquement les victimes d'agressions sexuelles étant mineur (qu'importe que vous soyez maintenant majeure)

On ne sait pas trop ce qu'il s'est passé depuis la plainte, si vous aviez une aide ou un avocat à ce moment-là (puisque étant mineure on peut le penser) pour savoir si votre présence est indispensable et à quel titre.

Si vous êtes convoquée, ce n'est pas une invitation, il faut y aller.

Il peut y avoir des autorisations d'absences de droit, et des droits à indemnisation pour le non-paiement de ces journées.

C'est pourquoi il vous faut aussi un avocat, et une aide qui va au-delà.